



ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TERRITOIRE

COMPTE RENDU N° 48 *(Application de l'article 46 du Règlement)*

Mardi 11 avril 2006
(Séance de 14 heures 30)

Présidence de M. Patrick Ollier, Président

SOMMAIRE

	page
– Examen, en application de l'article 91 du Règlement, des amendements au projet de loi de programme sur la gestion des matières et déchets radioactifs (n° 2977) <i>(M. Claude Birraux, rapporteur)</i>	2

Statuant en application de l'article 91 du Règlement, la Commission a examiné, sur le rapport de **M. Claude Birraux**, les **amendements** au projet de loi de programme sur la **gestion des matières et déchets radioactifs (n° 2977)**.

TITRE I^{ER}

Politique nationale pour la gestion des matières et des déchets radioactifs

Article 1^{er} : *Définition d'un programme de recherche sur la gestion des matières et déchets radioactifs.*

Suivant l'avis favorable de son rapporteur, la Commission a *accepté* le sous-amendement n° 82 de M. Christian Bataille à l'amendement n° 4 de la Commission des Affaires économiques. Elle a en revanche *repoussé* les sous-amendements n°s 80 et 145 au même amendement de la Commission, présentés respectivement par M. Christian Bataille et M. Yves Cochet, conformément à l'avis défavorable de son rapporteur. Puis, suivant toujours l'avis de son rapporteur, elle a *repoussé* les amendements n°s 125, 126, 127 et 128 de M. Yves Cochet, l'amendement n° 113 de M. François Cornut-Gentille, les amendements n°s 208, 209, 186, 210, 187, 188, 189 et 190 de M. Jean-Louis Dumont, les amendements n°s 185 et 62 de M. Daniel Paul, ainsi que l'amendement n° 81 de M. Christian Bataille.

Article 3 (art. L. 542-1 du code de l'environnement) : *Définitions et champ d'application*

Conformément à l'avis de son rapporteur, la Commission a *repoussé* les amendements n°s 129 et 130 présentés par M. Yves Cochet, ainsi que les amendements n°s 193, 192 et 191 de M. Jean-Louis Dumont. Suivant l'avis défavorable de son rapporteur, elle a également *repoussé* les amendements n°s 206 et 63 de M. Daniel Paul.

Article 4 (art. L. 542-1-1 [nouveau] du code de l'environnement) : *Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs*

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 131 de M. Yves Cochet, ainsi que les amendements n°s 212, 213 et 194 de M. Jean-Louis Dumont.

Suivant l'avis favorable du rapporteur, la Commission a ensuite *accepté* le sous-amendement n° 164 du gouvernement à l'amendement n° 10 de la Commission, puis *repoussé* l'amendement n° 195 de M. Jean-Louis Dumont.

Elle a également *repoussé* l'amendement n° 132 de M. Yves Cochet et l'amendement n° 207 de M. Daniel Paul, les amendements n°s 196 et 214 de M. Jean-Louis Dumont, les amendements n°s 133 et 134 de M. Yves Cochet, l'amendement n° 88 de M. Christian Bataille.

Article additionnel après l'article 4 : *Conditionnement obligatoire des déchets*

La Commission a *repoussé* les sous-amendements n°s 72 et 76 de M. Claude Gatignol à l'amendement n° 13 de la Commission.

Article 5 (art. 542-2 et art. 542-2-1 et 542-2-2 [nouveaux] du code de l'environnement) : *Interdiction du stockage en France de déchets radioactifs étrangers et encadrement de l'introduction sur notre sol de déchets radioactifs et de combustibles usés*

La Commission a *repoussé* les amendements n^{os} 135 et 136 de M. Yves Cochet. Puis, suivant l'avis favorable du rapporteur, elle a *accepté* l'amendement n^o 74 de M. Claude Gatignol.

Elle a ensuite *repoussé* les amendements n^{os} 225 et 147 de M. Yves Cochet, l'amendement n^o 215 de M. Jean-Louis Dumont et l'amendement n^o 64 de M. Daniel Paul.

Elle a *accepté* l'amendement n^o 197 de M. Jean-Louis Dumont, conformément à l'avis favorable du rapporteur, avant de *repousser* l'amendement n^o 137 de M. Yves Cochet.

Article 6 : *Mission et modalités de fonctionnement de la commission nationale d'évaluation*

La Commission a *accepté* l'amendement n^o 177 de son rapporteur, *repoussé* l'amendement n^o 169 rectifié de M. Daniel Paul, puis *accepté* l'amendement n^o 178 de son rapporteur.

TITRE II

Organisation et financements de la gestion des matières et déchets radioactifs

Article 7 (art. L. 542-6 du code de l'environnement) : *Conditions d'exécution des travaux de recherche préalables à l'installation d'un laboratoire ou d'un stockage en couche géologique profonde*

La Commission a *repoussé* l'amendement n^o 198 de M. Jean-Louis Dumont, ainsi que l'amendement n^o 211 du même auteur.

Elle a ensuite *repoussé* l'amendement n^o 93 de M. Christian Bataille.

Article additionnel près l'article 7 : *Projet de loi préalable à la demande d'autorisation de création d'un centre de stockage définissant les conditions de sa réversibilité*

La Commission a *accepté* l'amendement n^o 226 rectifié de son rapporteur, après que celui-ci a précisé que cet amendement avait pour objet de prévoir le dépôt, avant l'autorisation prévue à l'article L. 542-10-1 du code de l'environnement, d'un projet de loi fixant les conditions de la réversibilité du centre de stockage en couche géologique profonde de déchets radioactifs.

Article 8 (art. L. 542-10-1 du code de l'environnement) : *Régime juridique du centre de stockage en couche géologique profonde*

La Commission a *accepté* l'amendement n^o 25 rectifié de son rapporteur, puis a *repoussé* le sous-amendement n^o 110 de M. Christian Bataille à l'amendement n^o 25 de la Commission.

Elle a également *repoussé* l'amendement n^o 94 de M. Christian Bataille, ainsi que l'amendement n^o 170 de M. Daniel Paul.

Elle a ensuite *repoussé* l'amendement n° 116 de M. François Cornut-Gentille, le rapporteur l'ayant jugé satisfait par l'amendement n° 226.

Elle a *repoussé* l'amendement n° 138 de M. Yves Cochet, ainsi que l'amendement n° 115 de M. François Cornut-Gentille, l'amendement n° 200 de M. Jean-Louis Dumont, et les amendements n^{os} 139 et 140 de M. Yves Cochet.

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 114 de M. François Cornut-Gentille, les amendements n^{os} 172 et 65 de M. Daniel Paul, et l'amendement n° 217 de M. Jean-Louis Dumont.

Article 9 : *Accompagnement économique par un groupement d'intérêt public*

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 65 de M. Daniel Paul, puis a *accepté* l'amendement n° 173 de M. Luc Chatel.

Elle a ensuite *repoussé* l'amendement n° 219 de M. Jean-Louis Dumont, et *accepté* l'amendement n° 174 du Gouvernement.

Elle a *repoussé* l'amendement n° 61 de M. André Santini, ainsi que l'amendement n° 201 de M. Jean-Louis Dumont.

Enfin, elle a *accepté* l'amendement n° 175 du Gouvernement.

Article 10 (art. L. 542-12 du code de l'environnement) : *Missions de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA)*

Suivant l'avis défavorable du rapporteur, la Commission a *repoussé* les amendements n^{os} 220 et 202 de M. Jean-Louis Dumont. Elle a *repoussé* l'amendement n° 142 de M. Yves Cochet.

La Commission a ensuite *accepté* les sous-amendements n^{os} 180 et 181 présentés par le rapporteur, précisant l'amendement n° 32 de la commission des affaires économiques.

Après l'article 10

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 199 de M. Jean-Louis Dumont.

Article 11 (art. L. 542-12-1 [nouveau] du code de l'environnement) : *Financement des missions de recherche de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs*

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 216 de M. Jean-Louis Dumont.

Après l'article 11

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 101 de M. Christian Bataille.

Article 12 : *Missions de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs*

Suivant l'avis défavorable du rapporteur, la Commission a *repoussé* l'amendement n° 204 de M. Jean-Louis Dumont. Elle a ensuite *repoussé* les amendements n^{os} 143 et 144 de M. Yves Cochet.

Puis la Commission a *accepté* l'amendement n° 228 du Gouvernement.

Après l'article 12

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 107 de M. Christian Bataille.

Article 14 : Provisions pour charges de démantèlement des INB et charges de gestion des combustibles usés et des déchets radioactifs

La Commission a *repoussé* à l'unanimité le sous-amendement n° 166 présenté par le Gouvernement à l'amendement n° 36 de la commission des affaires économiques. En conséquence, elle a également *repoussé* le sous-amendement n° 167 du Gouvernement, portant sur le même amendement.

Elle a également *repoussé* le sous-amendement n° 112 présenté par M. Christian Bataille à l'amendement n° 36.

Puis elle a *repoussé* l'amendement n° 205 de M. Jean-Louis Dumont, suivant l'avis défavorable du rapporteur. Elle a ensuite *repoussé* le sous-amendement n° 146 présenté par M. Yves Cochet à l'amendement n° 45 de la commission des affaires économiques.

Après l'article 14

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 70 de M. Robert Lecou.

Article 15 : Créations de taxes additionnelles à la taxe sur les INB

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 221 présenté par M. Jean-Louis Dumont.

Suivant l'avis favorable du rapporteur, elle a ensuite *accepté* l'amendement n° 168 du Gouvernement. Elle a également *accepté* l'amendement n° 222 présenté par M. Jean-Louis Dumont.

Elle a en revanche *repoussé* l'amendement n° 224 présenté par M. Jean-Louis Dumont.

Puis elle a *accepté* l'amendement n° 176 du rapporteur.

TITRE III

Contrôle et sanctions

Article 17 : Sanctions pour manquement à la constitution de provisions pour démantèlement et gestion des déchets radioactifs

La Commission a *accepté* l'amendement n° 203 présenté par M. Jean-Louis Dumont.

TITRE

La Commission a enfin *accepté* l'amendement n° 227 du rapporteur mettant le titre du projet de loi en conformité avec son objet.

